

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article591>



Mobilité des personnels enseignants du premier degré - Rentrée 2018

- Administratif - Notes, Circulaires & formulaires -

Date de mise en ligne : dimanche 12 novembre 2017

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits
réservés

Le Bulletin Officiel spécial n°2 du 9 novembre 2017 relatif à la mobilité des personnels enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2018, traduit une volonté forte de poursuivre une politique de gestion des ressources humaines qui prenne en compte la situation personnelle et professionnelle des candidats à la mutation tant dans le mouvement interdépartemental que dans les mouvements départementaux.

La note de service comporte trois parties :

- la première traite des principales caractéristiques et des objectifs de la phase interdépartementale du mouvement du premier degré et des mouvements départementaux (I) ;
- la deuxième expose les règles relatives à la phase interdépartementale du mouvement du premier degré (II) ;
- la troisième fixe les orientations nationales propres aux mouvements départementaux (III).

Elle est suivie de cinq annexes.